

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	LE MASSON Ronan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7020 <i>Le Masson Ronan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/03/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE MASSON Ronan



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FX-811-RH Catégorie de véhicule : TRR Energie : GO
Date de mise en circulation : 09/03/2021 N° PV : 26125067

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26124085	02/01/2026	RAS
26124112	05/01/2026	RAS
26124170	08/01/2026	RAS
26124245	13/01/2026	RAS
26124473	29/01/2026	RAS
26124646	11/02/2026	RAS
26124789	20/02/2026	RAS
26124892	27/02/2026	RAS
26124924	02/03/2026	RAS
26124957	04/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE MASSON Ronan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE MASSON Ronan



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE MASSON Ronan

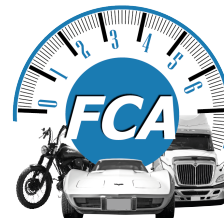


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	LE MASSON Ronan
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7020 <i>Le Masson Ronan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/03/2027
----------------------	--------------------------------------

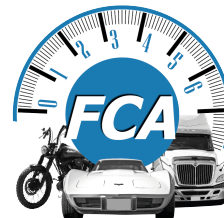
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : LE MASSON Ronan



VÉHICULE SUPERVISÉ

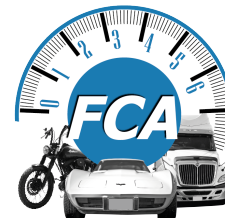
N° d'immatriculation du véhicule : BS-176-TY Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 16/08/2011 N° PV : 26125060

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26124088	02/01/2026	RAS
26124142	06/01/2026	RAS
26124195	09/01/2026	RAS
26124284	14/01/2026	RAS
26124562	06/02/2026	RAS
26124644	11/02/2026	RAS
26124733	18/02/2026	RAS
26124742	18/02/2026	RAS
26124781	20/02/2026	RAS
26124877	27/02/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : LE MASSON Ronan



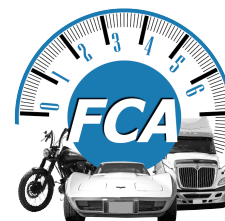
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : LE MASSON Ronan

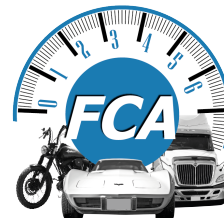


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : LE MASSON Ronan



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.